DÉNONCIATION
DU LIVRE
PORTANT POUR TITRE
LES CRIMES DES REINES
DE FRANCE.

Par M. ROCHEPLATE, ancien Officier d'Infanterie.



A PARIS,
De l'Imprimerie de CRAPART, rue d'Enfer, Place S. Michel, nº 129.
1792.

[illegible]

ADRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

A tous les bons François, à tous les Souverains de l'Europe; et Dénonciation de l'infame libelle, portant pour titre : Les crimes des Reines de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'au règne présent. *Publiés par* Louis Prudhomme, *et signé par ce Régicide.*

J'entreprends une tâche difficile, n'ayant pas le talent d'écrire; mais l'horreur que m'a inspirée cet ouvrage infernal m'a déterminé à l'analyser, l'extraire, et à dénoncer au comité de surveillance un écrit aussi méprisable que perfide et dangereux. Le coquin qui l'a dicté écrit bien; son venin,

son insolence sont d'autant plus punissables que son dessein, exprimé, dans tout le cours de cet ouvrage, est de séduire la nation, et d'exciter quelques monstres à commettre les plus grands crimes, qui, selon lui, seroient de belles actions et des vertus héroïques. Si les François avoient le malheur de partager la façon de penser du teinturier de Prudhomme, le nom François seroit un injure atroce, et la nation seroit avilie et proscrite dans tout l'univers. Heureusement que les évènemens désastreux n'ont point changé le caractère estimable et connu de ce peuple qui chérit les vertus douces, et respecte et aime ses Rois. On a droit d'être surpris qu'on laisse subsister un pareil ouvrage ; ce seroit une honte pour la nation ; ne pas punir un pareil forfait, ce seroit le partager ; et puisque la foudre du ciel n'a pas encore écrasé ce rédacteur et son complice, il faut que la justice la plus sévère frappe, d'une main sûre, ces indignes coupables, vils rebuts du néant et de l'être ; de pareils scélérats doivent être exterminés le plus promptement possible. Mes conclusions et ma pétition portent : que le rédacteur soit écartelé par quatre chevaux ; que l'homme assez infame pour avoir publié et signé ce dédale monstrueux de crimes, desirés et inspirés, soit témoin du supplice du rédacteur et ensuite pendu, et que cette exécution se fasse dans la place du Palais-Royal, point central de cette malheureuse ca-

pitale ; qu'on transporte dans un tombereau les deux cadavres pour être livrés à Monfaucon, à six gros chiens affamés ; que les noms de ces monstres soient totalement éteints, avec défenses expresses aux deux familles de porter ce nom flétri, titre d'ignominie et de dépravation ; que les maisons qui servent de repaires à ces deux vipères soient rasées, que leurs biens fonds et mobiliers soient vendus au profit des pauvres orphelins et des vieillards infirmes ; qu'à la place de chaque maison il soit construit une croix, en pierre dure, et à côté un petit obélisque surmonté de trois fleurs de lys en cuivre, doré d'or moulu ; que le bâtiment où on a imprimé ce monstrueux ouvrage soit pareillement détruit, et que l'arrêt qui aura purgé la société de ces deux perfides insectes soit inscrit et détaillé en grosses lettres d'or, sur chacun des obélisques, et que dans ces deux places soient brûlés, par la main du bourreau, tous les ouvrages tendant à corrompre les mœurs et les bons principes, et tous les écrits qui attaqueroient la religion et la réputation de quelqu'un, et particulièrement ceux qui seroient contre l'honneur, le respect, la fidélité dues à notre Monarque et à sa famille, ou contre quelque souverain de l'univers. Nous devons punir les écrivains qui distillent le venin ; les laisser subsister est un acte d'inhumanité et de barbarie; temporiser est une honte indigne de nous. Ressouvenons - nous que nous

sommes François, et que jusqu'à cette époque nous avons mérité l'estime des nations, même les plus éloignées; que le méchant, le perfide, le régicide tremble à l'aspect d'un François; que le bon citoyen, l'homme vertueux, soit certain de trouver en lui un ami, un consolateur, un frère.

Prudhomme, qui a été assez hardi pour signer l'explication des perfides gravures, s'est fait assez connoître en infectant la société de ses Numéros sur les Révolutions de Paris, dans lesquels règne le régicide détaillé, conseillé : au bas de la gravure introductrice de cette affreux libelle on trouve ces deux vers:

Un peuple est sans honneur et mérite ses chaînes,
Quand il baisse le front sous le sceptre des Reines.

Ce commencement annonce bien l'ouvrage, qui, avec autant d'esprit que de noirceur, de méchanceté et de hardiesse, peint, avec les plus odieuses couleurs, tous les Rois et les Reines, et en fait des monstres et des tyrans.

Pour bien faire connoître l'ouvrage que je dénonce à tous les honnêtes gens, je suis obligé de copier littéralement quelques phrases de ce monstrueux auteur, et ma plume indignée trace, avec peine, ce tissu d'abominations. Il traite du règne de Louis le Débonnaire; il cite, page 55, une confession publique que fit le Roi; voilà ses propres expressions:

« On remarque dans cette confession générale deux expressions singulières pour le » tems; le reproche d'avoir violé la foi des

» états, et celui d'avoir troublé le repos de la
» nation par des guerres injustes. Ils prou-
« vent au moins que les évêques étoient plus
» éclairés qu'on ne le croit communément,
» et que dès-lors les traîtres savoient voiler
» à propos leurs intérêts personnels du mot de
» bien public et de droits nationaux. Mais
» si en 834, on nommoit criminel celui qui
» avoit troublé le repos de la nation par des
» guerres injustes ; si c'étoit un prétexte à
» sa déposition, si on croyoit en avoir ac-
» quis le droit de le condamner à une prison
» éternelle ; que ferons-nous aujourd'hui à
» un traître, qui ayant reconnu les droits
» d'une nation, s'y étant soumis, ayant fait
» serment de les défendre et de les mainte-
» nir, ne cherche pas seulement à troubler
» le repos de cette nation dans l'intérieur,
» mais abusant encore de la confiance et de
» la sécurité publique, s'enfuit dans l'ombre,
« et va chercher les hordes de Germanie,
» comme un chef de brigands, court avertir
» sa bande qu'elle peut s'assurer d'une riche
» capture? En 834, une poignée d'hommes
» corrompus, cherchant personnellement à
» se venger, se servoient d'une idée informe,
» insuffisante des droits des nations. En
» 1791, lorsque ces droits sont reconnus,
» dans toute leur majesté, le premier sénat
« de la république françoise veut faire grace
« au violateur public de ces mêmes droits.
» Que dis-je? lui faire grace! ce seroit donner

» des bornes trop étroites à sa clémence ; il ne
» veut pas même qu'il soit coupable, et si
» la crainte ne l'arrêtoit, si l'opinion ne le
» faisoit trembler, déja Louis et Antoinette
» auroient eu, ou la liberté de partir, ou
» celle de mettre des conditions au bienfait
» de leur présence ».

L'horreur, l'indignation, le mépris me font tomber la plume des mains : je suis forcé de suspendre ; malgré l'ardeur de mon zèle.

Existe-t-il des expressions plus coupables, plus hardies contre le meilleur et le plus à plaindre des ROIS ? L'infame auteur desiroit le plus grand crime et le plus grand malheur. Apprends à connoître ton roi, vil insecte ; ce prince ne partoit que pour ramener la partie égarée de ses sujets à l'ordre, à la tranquillité ; leur bonheur a toujours été l'objet de ses vœux, et tu as l'indignité de l'appeller traître ! Tu as donc oublié, méprisable écrivain, que c'est ton ROI qui a appellé les états-généraux pour l'aider de leurs avis, afin de trouver les meilleurs moyens de diminuer ou de combler le deficit : cet acte de parternité et de bienfaisance est gravé dans l'ame de tous les cœurs honnêtes. Rappelle toi, indigne monstre, les horribles forfaits des 5 et 6 octobre, et la trame détestable qui fut ourdie alors, par des gens qui te ressemblent ; examine impartialement, si tu en es capable ; les procédés qu'ont essuyé depuis la Famille Royale ? As-tu oublié l'indigne insulte qu'elle a éprouvée à l'occasion d'un petit voyage de

St. Cloud, projetté par Sa Majesté et la Famille Royale? Où as-tu vu et appris, infame règicide que les actes d'un être qui n'est pas libre fussent valable? Et tu déclare criminel ton ROI, parce qu'il avoit le dessein de ramener la nation à la raison, à la justice et au devoir! Si ton cœur étoit moins infecté du venin que ta plume hardie distille, tu bénirois ton souverain de ses intentions bienfaisantes et de sa clémence. Avoue, vil mercenaire, que ton ouvrage infernal t'a été payé, grassement, par un monstre de nature, et que son or ta fait imiter Jacques Clément, Ravaillac et Damiens; car prêcher le crime ou le commettre est la même chose. Tu me fais horreur. Sais-tu encore, vers de terre, que quand il seroit vrai qu'un ROI eût commis une grande faute, c'est à Dieu seul à le punir, et que ses sujets n'ont aucun droit sur lui? Ce n'est pas là la morale des antres que tu habites, c'est le langage de l'honneur et de la vertu, sentimens qui te sont inconnus. Tu t'avises de blâmer l'assemblée nationale d'avoir déclaré le ROI inviolable; apprends que mieux instruits que toi, ils savoient bien que sans renverser tous les principes, ils ne pouvoient faire autrement. N'as-tu pas lu, perfide écrivain, toutes les adresses des départemens, qui louent l'assemblée à ce sujet? Comment cela n'a-t-il pas arrêté ta plume homicide? Mais la soif de l'or a dirigé ta main coupable; tu n'ignores pas combien tu es abject; je suis bien persuadé que tu te fais

horreur à toi même, et que tes crimes te pèsent ; mais l'échaffaud t'attend, pour purger la terre de ton odieuse existence.

Pour que l'on juge mieux l'indigne auteur, je copie son infame diction, telle est sa phrase page 65. R°.

« La secorde race des ROIS de France
» disparoît à nos regards, sans nous offrir
» aucune femme dont on puisse citer le nom;
» heureuses d'avoir été nulles de n'avoir pas
» laissé une mémoire en horreur à la postérité :
» plus heureuses encore si, éloignées de ces
» trônes souillés par le sang des peuples, elles
» n'avoient pas partagé avec de coupables
» époux et la substance et la dépouille des
» nations; et si l'horreur qu'inspire aux hom-
» mes libres le seul nom des ROIS, n'enve-
» loppoit dans la proscription de ce titre
« odieux, tout ce qui jamais a pu approcher
» de ces êtres féroces dont

Semblables aux animaux farouches et stupides,
Les loix de leur instinct sont les uniques guides.

Quoi de plus atroce ! ma dénonciation est la cause des ROIS. L'indigne auteur continue sa perfide déclamation, et dit, page 67 «: Ainsi » les tigres sont moins à craindre que les » ROIS. L'expression me manque pour rendre énergiquement mon indignation.

Le perfide auteur fait, page 82 et 83, une noble comparaison des voleurs et des ROIS, et dit :

« Les ROIS seuls dans la nature et les vo-
» leurs dans les bois peuvent respirer en paix

» au milieu de leurs complices. Page 103,
» il dit: Peuples, n'ayez point de ROIS, puis-
» que leurs actions, même les plus indiffé-
» rentes, peuvent attirer sur vous, à chaque
» pas, l'horrible fléau de la guerre ». Et page
104 105 et 106, parlant de Blanche, veuve
de Louis VIII, mère de St. Louis, cet homme
exécrable écrit ces mots :

« Les historiens, fidèles à leur pacte de
» servitude avec leurs maîtres, ont exalté à
» l'envi les vertus de Blanche et de son fils ;
» ils nous peignent la régente sous les traits
» de Venus. Il se peut que ce fut une très-
» belle fille, lorsqu'elle vint en France, dans
» la fleur de la plus brillante jeunesse; mais
» il semble à ces flatteurs, que les Reines ne
» vieillissent point; et quand Belle-Forêt s'ex-
» tasie à louer sa mignardise et sa gentil-
» lesse; lorsque son fils monte sur le trône;
» lorsqu'il parle de son tant doux regard et
» de sa gracieuse contenance, il semble par-
» ler d'une femme de l'âge de vingt ans, et il
» croit sans doute faire oublier qu'elle en
» avoit quarante. Une femme à cet âge peut
» être encore, ce que l'on appelle, bien con-
» servée; mais elle a perdu la fraîcheur qui fait
» le charme de la jeunesse, et le terme fatal
» est arrivé où elle doit être satisfaite, quand
» on dit encore : elle a été belle. Qu'on juge
» par de semblables adulations, sur un point
» dont les yeux seuls font juger, combien
» elles ont été plus fortes sur le génie et les
» talens. Ces complimenteurs, gagés des ROIS,

» admirent l'éducation que Blanche don-
» noit à St. Louis. Un esprit philosophe et
» droit sait distinguer la vérité même dans
» leurs propres récits, et dans les faits qu'ils
» n'ont pu dénaturer. La vérité est, qu'elle
» ne fit et qu'elle ne voulut faire de son fils
» qu'un enfant docile et soumis, un dévot,
» plus occupé des Saints et des offices, que
» des peuples et des affaires, un homme di-
« gne d'être canonisé plutôt qu'estimable. Il
» entendoit le latin de l'église, et c'étoit là
» que se bornoient ses profondes connois-
» sances. On prétend qu'elle lui faisoit étu-
» dier l'histoire. Eh! quels étoient les auteurs
» qui pouvoient la lui apprendre? Les chro-
» niques mensongères des couvents, les vies
» des Saints, la légende dorée et autres
» écrits, uniques productions du génie Fran-
» çois, et propres à augmenter l'ignorance
» des ROIS et celle des peuples.

Page 109, en rappellant l'horrible soupçon que quelques méchants avoient eu sur la mort de Louis VIII, qui tomboient sur Blanche, il dit: « n'imputons point de crimes
» aux ROIS, on croiroit que nous en avons
» besoin pour les rendre odieux.

Page 116 et 117, l'indigne auteur parlant de St. Louis :

« Ce ROI canonisé, l'un des plus mau-
» vais qu'ait eu la nation, avoit déja dix-neuf
» ans, lorsqu'il plut à sa mère de le marier.
» Jalouse de son empire, elle ne s'étoit pas
» empressée de le mettre au hasard; mais

» enfin les peuples qui trembloient toujours
» qu'il ne manquât de louvetaux élévés à les
» dévorer, manifestèrent leur vœu, et Blan-
» che fut assez généreuse pour s'y rendre.

Et pages 124 et 125, continuant à déchirer Blanche, il s'exprime ainsi :

« Nous passerons sur les guerres civiles ou
» étrangères, que l'infaillibilité et l'invio-
« labilité des ROIS firent éprouver au Fran-
» çois, (1) sous le règne de St. Louis. Si
» Blanche agissoit alors, c'étoit comme la
» mère de Néron, derrière un voile, invisi-
» ble et présente. Nous traçons les crimes
» des Reiees, et souvent emportés par l'in-
» dignation, ceux de leurs maris et de leurs
» fils viennent s'unir sous la plume aux récits
» qui nous glacent d'effroi.

L'auteur traitant l'article de la captivité du ROI St. Louis, et parlant toujours de la Reine Blanche, qui étoit régente pendant le

---

(1) « Il est peut-être étonnant que le comité de cons-
» titution de l'assemblée nationale actuelle n'ait pas dé-
» crété l'infaillibilité du ROI des François ; ce mot
» n'étoit pas plus inintelligible que celui d'inviolabi-
» bilité, et il auroit mis le comité plus a son aise ;
» par exemple dans le cas présent : un ROI infaillible
» ne peut commettre aucun délit, il ne peut y avoir
» lieu à accusation contre l'infaillibilité. Il est encore
» tems, Messieurs, et comme l'absurdité des idées ne
» vous effraye pas, vous pouvez substituer un mot à
» l'autre, lorsque vous présenterez votre constitution
» à signer à votre ROI. Ce moyen vous conservera à ja-
» mais l'inviolabilité de la précieuse liste civile.

séjour de son fils dans la Palestine, s'exprime de cette maniére, pages 127 128 129 et 130.

« Il se présenta devant elle un espèce de » visionnaire prêcheur, qui avoit eu des con» férences avec la Vierge, et entretenoit » une correspondance suivie avec les anges. » Il avoit reçu ordre de prêcher une croi» sade pour la délivrance du ROI; mais seu» lement aux bergers et aux agriculteurs : » la conquête de la terre Sainte étant réservée » au peuple par la volonté de Dieu, qui dé» daignoit l'orgueil de la noblesse. Blanche, » dupe de ces fables grossières, permit à cet « insensé de prêcher sa croisade, sans exa» miner, d'abord, le ridicule de ces pro» messses, et ensuite l'efficacité des moyens; » sans calculer le tems nécessaire au ras» semblement d'hommes, à l'équipement des » vaisseaux, à leur approvisionnement, à » leur voyage, et sans calculer que l'or qu'il » en devroit coûter, seroit mieux employé » à payer promptement une rançon à des « barbares qui avoient à leur discrétion la vie » de son fils et celle de l'armée chrétienne. » Le frère prêcheur entraîna dans ses piéges « tout ce qu'il rencontra de gens simples, « crédules, religieux, et ensuite de vaga» bons, de bandits, de gens de tout âge et « de tout sexe, perdus de débauche, et n'ayant » d'autre ressource que le crime. Son armée » de prétendus croisés monta bientôt à près » de cent mille hommes. Au commencement, » chacun s'étoit empressé de leur fournir les

» besoins de la vie ; mais leur nombre s'étant
» accru d'une manière si prodigieuse, ils ne
» vécurent plus que de pillages et de vols pu-
» blics. Le chef de ces brigands s'attribua
» ensuite une autorité spirituelle et tempo-
» relle. Il attaquoit les villes, brûloit les
» villages, enlevoit les femmes et les filles,
» et les prostituoit à ses soldats; il cassoit les
» mariages et les testamens, prêchoit une
» religion nouvelle et se faisoit écouter du
» peuple par une déclamation contre les vices
» du clergé, les profanations de la cour de
» Rome, et les vexations des fanatiques, in-
» quisiteurs de la foi. Il partageoit le butin
« entre ses sectateurs et lui : tous les crimes
« lui étoient familiers, il agissoit vraiment
» en Roi; mais personne n'ayant dit qu'il
» tenoit sa puissance de Dieu, on agit avec
» ce Roi et son peuple (1) comme avec un

« (1) Sous un certain point de vue, les Rois ont raison
» de dire, mon peuple : ils ont en effet un peuple à
» à eux :

» Et moi, vous le savez, je tiens sous ma puissance
» Cette foule de chefs, d'esclaves, de muets;
» Peuple que dans ces murs renferme ce palais,
» Et dont à ma faveur les ames asservies
» M'ont vendu dès long-tems leur silence et leurs vies.

Racine, Bajazet; Acte II, Scène première.

» Voilà l'image de la cour des Rois, voilà leur peuple,
» leurs fidèles sujets, leurs défenseurs, et voilà ce
» que les sénateurs d'un peuple libre craignent aujour-
» d'hui de combattre.

« volenr de grands chemins et sa bande ; on
» s'arma contr'eux, on leur fit la guerre ;
» on les fit presque tous périr, on en délivra
» la France : heureux, si le peuple François
» eût appris par cette expérience qu'on pou-
» voit se défaire également d'un Roi comme
» d'un autre, et que Dieu n'avoit pas créé
» des brigands inviolables ! Blanche un peu
» étonnée d'avoir eu tort, sans pouvoir le
» dissimuler, crut se laver de cette impru-
» dence en avouant qu'ellè s'étoit trompée,
» comme si cet aveu avoit réparé les crimes
» que venoient de commettre ces prétendus
» envoyés de la Vierge et des anges. Les
» fautes des ROIS ne sont pas de celles qui
» peuvent être pardonnées ; leurs suites sont
» trop cruelles, trop longues, et leur enchaî-
» nement nous enseigne qu'il faut les rejetter
» pour jamais, si nous voulons jouir en paix
» de la dignité de notre être et des bienfaits
« de la nature.

Page 138 et 139. Voilà les termes du perfide que je dénonce.

« A tant d'horreurs, à celle de la guerre
» générale qui enveloppoit tous les états de
» l'Europe, il manquoit en France la main
» d'une femme, pour augmenter la dissen-
» tion, et répandre un poison subtil dans
» toutes les ames. Isabeau, élevée par les
» furies pour consumer la ruine de l'état, et
» le vendre aux ennemis ; Isabeau de Bavière
» parut, et son mariage célébré à Amiens,
le

» le 17 juillet 1385, seroit regardé comme
» l'époque la plus effrayante de nos annales,
» si, le 16 mai 1770, nous n'avions vu former
» des liens plus funestes encore, sous des
» auspices plus sinistres, présage trop vrai
» de tous les maux que traînoit avec elle une
» nouvelle fille d'Achab et de Jézabel ».

Avec quelle fureur et monstrueuse atrocité, cet indigne écrivain se déchaîne contre la Reine et son illustre maison! Non, le supplice le plus effroyable sera encore trop doux pour un criminel de cette espèce, et ce seroit partager ses sentimens, que de laisser impunie une vipère aussi dangereuse; l'honneur françois est trop intéressé à son juste châtiment.

Pages 140 et 141. L'auteur, parlant des fêtes du couronnement d'Isabeau, s'exprime de cette manière.

« Si l'indigne Reine avoit quelque senti-
» ment d'humanité, n'auroit-elle pas de-
» mandé que cette vaine cérémonie du cou-
» ronnement fût remise à des tems plus
» heureux? N'auroit-elle pas sacrifié le fri-
» vole plaisir de se montrer, l'avare desir de
» s'enrichir par les dons d'un peuple épuisé,
» au bonheur de soulager les impôts de. . . .
» Mais quel délire nous égare? Osons-
» nous supposer l'humanité dans l'ame des
» femmes couronnées? Est-ce dans le cœur
» des lionnes et des panthères qu'elle établit
» son empire? Le fatal couronnement d'Isa-
» beau fut suivi d'une augmentation dans la

» gabelle, et cette ressource paroissant en-
» core insuffisante, on eut recours au moyen
» désastreux de l'altération des monnoies;
» les vols publics n'effrayent point les tyrans».

Qu'on apprécie ce style et la récompense qu'il mérite!

Page 142. Cet atroce régicide s'exprime ainsi.

« Elle donna l'exemple scandaleux d'une
» intrigue publique avec le duc d'Orléans,
» dont l'audace ne craignit pas de souiller le
» lit de son frère: ce prince étoit hardi, pro-
» digue et débauché comme d'Artois; la
» Reine étoit comme Antoinette, violente,
» avare, incapable de modération dans ses
» desirs, tourmentée du desir de régner; mais
» Antoinette n'a pas eu besoin, comme Isa-
» beau, d'embrasser, tour-à-tour, plusieurs
» partis différens, et de tenir la balance
» entre divers chefs, toujours prêts à s'entre-
» gorger. Les tems ont seuls été la cause des
» différences qui se trouvent dans la vie de
» ces deux femmes; mais dans l'atrocité de
» leur conduite, elles font également frémir
» d'horreur ».

Est-il concevable que notre malheureux siècle ait produit un écrivain aussi coupable, et d'une perfidie aussi hardie!

Page 144. Expressions de l'auteur infernal.

« En 1392, la lumière de la raison n'avoit
» pas brillé aux yeux du peuple françois; en
« 1392, il n'existoit peut-être pas dans tout

» l'Empire un seul homme qui, instruit,
» osât douter qu'un Roi frénétique fût tou-
» jours inviolable et sacré: en 1791, le peu-
» ple est assez éclairé pour croire qu'il ne
» l'est pas ; mais ceux qui le conduisent,
» ceux qu'il a choisis pour manifester ses
» volontés, et pour les faire exécuter, veu-
» lent lui faire embrasser, au moyen du
» canon et des baïonnettes, la doctrine re-
» çue en 1392 ».

Que ces lignes sont perfides contre l'autorité royale, et insultantes contre l'assemblée nationale ! On reconnoît bien, à cette diction, le sentiment des Jacobins.

Page 147. Telles sont ses expressions.

« Si les désordres de la Reine Isabeau n'eu-
» rent pas les mêmes suites que ceux d'An-
» toinette; s'ils ne conduisirent pas le peuple à
» faire usage de sa force, et à mettre en pra-
» tique la loi suprême de son salut, c'est que
» cette loi si sainte étoit entièrement mé-
» connue ».

C'est donc une sainte loi que tout ce qui se passe d'affreux depuis la révolution, l'anarchie révoltante, les crimes fréquens, les vols journaliers, le Roi et sa famille continuellement insultés. Que l'on se rappelle les forfaits des 5 et 6 octobre de l'année dernière, le déficit augmenté de deux milliards, l'énorme rareté du numéraire, et l'indigne liberté des écrits les plus dangereux, le renversement des mœurs et de tous les bons prin-

cipes, l'indiscipline des troupes, l'augmentation des impôts. François, ouvrez les yeux, et voyez comme on s'y prend pour réparer des abus auxquels votre bon Roi voudroit remédier; et on injurie ce monarque, on ose lui donner des noms odieux?

Page 163 et 164. L'auteur parlant de l'assassinat du duc d'Orléans par les ordres du duc de Bourgogne, commis presque sous les yeux de la Reine Isabeau, s'exprime de cette manière.

« Ce n'étoit là qu'une ressource ordinaire
» à un criminel assez puissant pour se défen-
» dre : mais que le duc de Bourgogne ait
» poussé l'impudence jusqu'à justifier publi-
» quement, par le ministère d'un prêtre avo-
» cat, l'assassinat dont il avoit fait l'aveu;
» qu'il ait coloré cette perfidie du nom de
» politique et de raison d'état; qu'il ait fait
» approuver le meurtre d'un frère au misé-
» rable insensé, de la personne duquel il
» s'étoit emparé; c'est ce qu'on auroit peine
» à croire, *si la raison humaine n'avoit*
» *désormais classé la race des Rois et des*
» *Princes, parmi les différens genres d'a-*
» *nimaux carnaciers* ».

L'insolent auteur, en rapportant ce crime, a la hardiesse d'insulter tous les Rois et les Princes. Quel comble de noirceur, de haine implacable et d'impudence!

Et page 165, ce coquin d'écrivain s'exprime ainsi dans sa note.

« Peuples, n'espérez jamais composer avec
» vos despotes. Si vous avez une fois un
» avantage sur eux, hâtez-vous de les anéan-
» tir; autrement attendez-vous à toutes les
» horreurs des vengeances les plus atroces.
» Dussé-je être accusé de provoquer au
» meurtre, je dirai, avec Billaud de Va-
» rennes, la tyrannie qui s'abreuve de sang,
» ne peut être étouffée que dans le sang ».

Comment monstre as-tu osé tracer ces odieux caractères? Ignores-tu les bonnes qualités de ton Roi? Et ton Billaud de Varennes et toi vous méritez les supplices les plus affreux, pour contenir et effrayer les malheureux qui vous ressemblent. Si on peut se permettre d'examiner de près notre infortuné souverain, c'est un excès de bonté qui cause notre désastre et le sien. De justes et de sévères punitions sont loin de la tyrannie: la révolte et le régicide feront toujours horreur aux honnêtes gens; et apprends, vil insecte, pour le tems qu'il te reste à vivre, que quand un Roi auroit des torts, ce n'est point à ses sujets à l'en punir; une pareille morale est digne de toi: attends le plomb fondu qui doit couler dans tes veines, pour purger la terre que ta fatale existence souille; tu ne peux échapper.

Pages 170 et 171. Voilà, mot à mot, la note de l'auteur; sa noirceur et ses affreuses inspirations, ainsi que son insolence, se montrent avec évidence.

« Et vous coupables représentans de la
» nation françoise aux premiers rayons de sa
» gloire; vous qui avez donné à des Rois,
» dont la conservation est déja un de vos
» crimes publics, l'initiative dans le droit
» de paix et de guerre; vous aussi, vous avez
» part à l'horreur qu'inspire aux citoyens le
» souvenir des journées de Crécy, de Poi-
» tiers et d'Azincourt? Malgré vos précau-
» tions semblables aux préambules des édits
» royaux, lorsqu'un jour (et ce sera peut-
» être demain) un Roi ou une Reine trou-
» veront le secret de nous faire attaquer, et
» sauront nous provoquer à une guerre dé-
» fensive; lorsque l'ennemi, pénétrant dans
» nos foyers, les inondera de sang, mar-
» chera sur nos corps palpitans; lorsqu'une
» soldatesque esclave ira vous arracher à
» vous-mêmes et la vie et l'or que vous avez
» reçu pour armer des tyrans d'un pouvoir
» formidable, parlez, criminels agioteurs
» de la paix des nations, que répondrez-vous
» à la voix gémissante de vos concitoyens,
» de leurs épouses, de leurs fils massacrés?
» Quand vous serez entourés des vapeurs
» empoisonnées qui s'éléveront des champs
» imbibés par vous seuls du sang françois,
» que répondrez-vous à ceux qui resteront,
» et qui vous diront: hommes avides, c'est
» par vos mains que nos frères viennent de
» périr? Je vois déja la postérité indignée,
» foulant aux pieds vos fragiles statues d'un

» jour, écrire, en traits de sang, sur les fastes
» de l'histoire, vos noms détestables à côté
» des noms de ces perfides sénateurs, qui
» alloient au temple rendre graces des for-
» faits de Néron ».

Est-il possible de rien imaginer de plus sanguinaire et de plus perfide que cette note? En insultant gravement l'assemblée nationale, l'auteur fait une indigne comparaison du meilleur des Rois avec le tyran le plus détestable qu'ait produit Rome. François, souffrirez-vous une pareille monstruosité! Et vous législateurs, refuserez-vous d'admettre ma dénonciation? C'est votre cause et celle de tous les Rois.

Pages 194 et 195. L'indigne auteur s'exprime ainsi:

« Les Rois ne sauroient être aimables; le
» crime les environne, tout porte autour
» d'eux son empreinte funeste; le glaive est
» toujours suspendu, même sur leurs com-
» plices; celui qui les a le mieux servis leur
» paroît le plus à craindre, souvent il doit sa
» chûte à sa trop grande habileté. Qui pour-
» roit donc les aimer? Sont-ils faits pour sentir
» ou inspirer l'amour? »

Le style de ce monstrueux auteur ne respire que le régicide et le républicanisme; il distribue ses maximes, et darde son venin, prêchant et souhaitant, avec une criminelle ardeur, le plus abominable forfait.

Pages 238 239. Traitant, sur le règne de

François premier, de la duchesse d'Angoulême, telles sont les expressions du perfide écrivain.

« Accordez à vos Rois le droit monstrueux
» de faire grace, c'est-à-dire, de se placer
» au-dessus des loix, ils n'en useront jamais
» qu'en faveur des plus grands scélérats; ce
» sont leurs pairs ».

Respectables Souverains, et vous célèbres Ambassadeurs, leurs représentans, souffrirez-vous une telle atrocité?

Pages 243 et 244. Cet indigne coquin écrit ces lignes à l'occasion de la prise de François premier à la bataille de Pavie, parlant de la douleur de sa mère.

« La consternation répandue dans Paris
» ajouta encore à la sienne; la douleur y étoit
» peinte sur tous les visages. Les vils his-
» toriens prétendent que la captivité d'un Roi
» chéri, admiré de toute l'Europe, étoit la
» cause de cette tristesse accablante. Accou-
» tumés à considérer toute la nation dans le
» seul être qui la dévaste, ils ne voient pas
» pas que chaque famille qui avoit à déplorer
» la mort d'un père, d'un frère, d'un fils,
» d'un ami, ne pouvoit qu'offrir l'image du
» désespoir; et si la captivité du soi-disant
» héros pouvoit y ajouter un degré, c'est
» qu'on devoit présumer quels trésors on
» alloit demander pour sa délivrance. On
» accusoit la duchesse d'Angoulême de ce
» nouveau désastre; on se rappelloit la vio-

» lence de ses passions, son avarice, son
» amour de la vengeance; mais on n'avoit
» ni le sens, ni la fermeté d'abandonner dans
» les fers un insensé qui, en s'y précipitant
» lui-même, avoit en outre fait périr des
» milliers de citoyens plus utiles que lui.
» Que les François auroient paru grands,
» s'ils avoient dit à l'Empereur : vous avez
» ambitionné la fausse gloire de tenir un Roi
» dans vos chaînes, eh bien! gardez-le, la
» nation n'a nul besoin de lui, sa mère peut
» le délivrer en qualité de citoyen; mais il
» n'a pas mérité de nous que nos veuves et
» nos orphelins augmentent leur misère pour
» ramener dans leur sein la cause de tant de
» maux. Mais comment se seroit-on élevé
» alors à ce degré de morale? Nous sommes
» encore si fort au-dessous ! »

Oui, monstre, nous sommes bien éloignés de cette façon de penser; tu es seul capable de réunir tant d'insolence à tant de bassesses, malgré l'argent semé pour corrompre la populace des fauxbourgs et des halles, la nation conservera ses vertus et te voue à l'exécration dont tu es digne.

Pages 251 et 252, l'indigne auteur critiquant la générosité de François premier, qui ne voulut pas se venger de Charles-Quint, en manquant à sa parole, s'exprime de cette man ère.

« François premier, qui n'avoit qu'une
» générosité de parade, l'employa en cette

» occasion où elle n'étoit nullement néces-
» saire. Quel mal moral y avoit-il à se rendre
» maître d'un briguand, accoutumé lui-même
» à violer la foi des sermens, à user de re-
» présailles envers lui, à en exiger l'accom-
» plissement d'un traité solemnel, et l'anni-
» hilation d'un acte que François avoit accepté
» dans les fers, et que la nation n'avoit pas
» consenti ? Si ce prince avoit eu véritable-
» ment de la vertu, il auroit distingué ce qui
» qui blessoit la vertu ou ce qui s'accordoit
» avec elle. Mais lorsqu'on se fait un exercice
» de convention, ou plutôt de décoration,
» d'une pratique vertueuse, il est bien rare
» qu'on ne l'applique pas mal à propos ; car
» l'esprit ne conduit pas le cœur. Il se piqua
» donc d'une fausse générosité, sacrifia l'in-
» térêt national à son fantôme de gloire per-
» sonnelle, et se fit un mérite d'avertir l'em-
» pereur des conseils que lui donnoit la du-
» chesse d'Etampes. Eh ! qui sait si Fran-
» çois, en faisant cette confidence à Charles-
» Quint, n'avoit pas le dessein d'attirer sur
» sa maîtresse ou les égards ou les bienfaits
» de son rival ? Ce manège n'est que trop di-
» gne de la bassesse du rang suprême. Mais
» ne prononçons point sur un sentiment in-
» térieur que nous ne pouvons garantir.
» Les Rois nous dispensent de scruter leurs
» cœurs ; la corruption nous en est assez dé-
» montrée par leurs actions ».

Cette critique, ame vile et abjecte, prouve

bien la bassesse et la perversité de ton caractère. François premier avoit donné sa parole royale à Charles-Quiut qu'il seroit respecté dans ses états, et c'est sur cette confiance qu'il passa en France : ce qui fait honneur à François premier, après les mauvais traitemens qu'il avoit éprouvés à Madrid, si Charles-Quint avoit douté de la bonne foi du Roi de France, il eût évité de passser dans les états d'un prince qu'il avoit traité si inhumainement ; mais il connoissoit les sentimens d'honneur de François premier, et c'est, sans contredit, une très-belle action. Mais méprisable reptile, tu es incapable d'en sentir la magnanimité. François premier avoit eu le malheur d'être pris les armes à la main à la bataille de Pavie; il étoit de bonne prise : l'Empereur en usa mal avec son généreux ennemi : il est très-condamnable ; mais François premier ce seroit couvert de honte, s'il l'eût fait arrêter contre sa parole, et la duchesse d'Etampes étoit peu délicate de donner ce mauvais conseil à son amant. Elle ne peut trouver d'excuse que dans la tendresse qu'elle avoit pour ce prince, et le ressentiment des traitemens barbares qu'il avoit éprouvé, de Chnrles-Quint, qui s'étoit manqué à lui-même. Il n'y a que les ames basses, comme la tienne, qui puissent condamner, sur cet article, la conduite de François premier, qui a été admirée de tous les êtres pensants. Ces sentimens sont si au-dessus de ton limon infect,

que je te parle une langue étrangère. En attendant ton exécution, je te laisse dans ta fange, toi et tes infames sectateurs, qui en te payant, te méprisent presqu'autant que je le fais.

Page 256, ainsi s'exprime l'auteur :

« François ! vous avez pu frémir plusieurs » fois en voyant retracer les horreurs dont » Reines ce sont souillées ! Vous avez dû » verser des larmes sur le sort de vos pères ; » leur sang répandu par ces furies a dû crier » vengeance au fond de vos cœurs : vous » n'avez pas encore vu les plus détestables. « Catherine de Médicis va paroître, et après » elle......... lisez et voyez : mais qui croyez- » vous avoir à juger ? Ces femmes perfides, » corrompues, abruties ? Non; vous-mêmes. » Lisez encore une fois; et en fermant le livre, » dites si vous êtes libres, si vous êtes dignes » de l'être.

On conçoit aisément les perfides maximes de cet indigne auteur; le crime le plus affreux se montre à chacune de ces phrases, et ses intentions monstrueuses percent à chaque ligne, il nous reproche, ce monstre, de n'être pas aussi abominables que lui.

Page 274, l'auteur parlant des intelligences que les Anglois pratiquoient avec le prince de Condé, s'exprime de cette manière:

« Eh ! quelle usurpation encore ! Tyran « pour tyran, ne valoit-il pas mieux subir » dans ce moment le joug d'Elizabeth que

» celui de Médicis ? Elisabeth étoit Reine;
» à ce titre, aujourd'hui, son nom me paroît
» exécrable ; à ce titre elle a mérité l'animad-
» version des hommes libres ; à ce titre
» Brutus en auroit délivré le monde entier :
» mais dans les genres d'animaux féroces, il
» il est des espèces plus carnacières les unes
» que les autres ; et il en est qui se jettent sur
» la proie sans que la faim les presse ; telle
» étoit Médicis.

Et page 277.

« Tous les règnes de nos Reines se res-
» semblent par des caractères généraux. Ou
» régentes, ou femmes des ROIS, elles ont
» toujours multiplié autour d'eux l'attrait des
» plaisirs corrupteurs ; elles ont plongé dans
» la mollesse les ames qu'elles vouloient
» asservir, et les ont abruties pour les ren-
» dre violentes et cruelles. Médicis, qui te-
» noit de son pays des idées plus variées de
» débauche, et un tempérament plus em-
» porté que les François, passa aussi en in-
» ventions de cette nature toutes celles qui
» avoient employé cet odieux moyen, et
» donna l'exemple à celles qui l'ont suivie.

Il n'est pas possible de pousser plus loin l'insolence et l'atrocité.

Note de la page 282.

» On a raison de classer le meurtre des
» rois dans un autre rang que l'assassinat.
» Le mot homicide ne pouvoit les regarder.
» Je voudrois, tant qu'il existera des rois,

» qu'on eût soin de conserver ce mot régicide.
» Au premier examen, lorsque nous voyons
» qu'on a inventé un mot, comme s'ils étoient
» d'une espèce différente de la nôtre, nous
» croyons qu'on a voulu les placer dans une
» région supérieure. En effet, nos pères
» ignorans et superstitieux, ont pu avoir
» cette pensée; mais nous à qui une longue
» expérience n'a pas enseigné à détruire la
» royauté, quoiqu'elle nous ait appris à
» juger les rois, conservons avec eux le
» mot régicide, c'est comme si on disoit
» léonicide, tigricide, etc.

Quel infame jeu de mots! Il est digne du monstrueux écrivain; c'est une preuve nouvelle de ses sentimens pervers et de ses indignes insinuations. Nos pères étoient simples et plus vertueux que nous; ils ne connoissoient pas le venin que renferme ce que des êtres sanguinaires osent appeller philosophie. Quelle profanation d'une expression qui ne doit peindre que la raison, la justice, l'équité et la modération, *ô tempora! ô mores!*

Page 284, termes de l'auteur.

» Le titre de rebelles avoit un pouvoir sur-
» prenant dans ces tems d'ignorance des loix
» naturelles : on secouroit quelquefois les
» opprimés; mais le mot rebellion repoussoit
» des hommes incapables de sentir que la
» rebellion envers des rois n'est que la jute
» défense de soi-même.

Ces affreux principes tendent au républicanisme; c'est de cette manière que des cœurs corrompus abusent des droits de l'homme et du mot liberté. Notre bonheur dépend de l'union, de l'humanité, de la fraternité: adorer Dieu, respecter ses souverains, sera toujours le parti des honnêtes gens, et de l'homme en société. Les Cannibales, les Antropophages pensent différemment; les vertus sociales et la religion paroissent foiblesse à ces monstres, et l'auteur est cent fois plus coupable et plus méprisable qu'eux; car l'instruction et l'esprit ne lui manquent pas; ils ne lui ont pas été donnés pour en faire un aussi perfide usage.

Pages 293 et 294. Pour que l'on soit plus à portée de juger les indignes intentions de l'auteur, au lieu de l'analyser, je le copie; voilà une de ses notes.

» Il n'est pas sûr que le fanatisme n'ait pas
» quelque part à l'espèce de contrerévolution
» que l'on vient d'éprouver à Paris, la ville
» de France la moins digne de la liberté,
» la plus courbée sous le joug de l'intérêt
» personnel, la plus ensevelie dans le luxe
» et la mollesse, la plus corrompue par l'in-
» fluence maligne de la cour. Le fanatisme
» n'ose se montrer à découvert, il est vrai,
» mais soyons sûrs qu'il habitera toujours
» auprès de ce trône que viennent de relever
» des hommes coupables, éblouis par un
» indigne salaire. Soyons sûrs que lorsque

» d'énormes prérogatives, soutenues par » d'énormes richesses, auront mis un roi en » état de lever contre la nation l'étendart de » la rebellion, ce sera au nom de Dieu » qu'il s'écriera : Peuple, rentrez sous le » joug que vous avoient imposé mes ancêtres. » Ce sera au nom de Dieu que des prêtres » fanatiques prêcheront une obéissance ser» vile au peuple étonné, surpris et vaincu. » Ce sera au nom de Dieu que les hommes » libres tomberons sout le glaive; que tous » les amis de l'humanité périront sans dé» fense et qu'il ne restera que le souvenir » de cette révolution, si bien commencée, » si mal soutenue, et anéantie au moment « où elle alloit s'achever. Funeste présage ! » me dira-t-on ! Il n'est malheureusement » que trop bien fondé. Calculons la guerre » déclarée aux amis de la vérité, aux patrio» tes, aux hommes libres, leur incarcera» tion, l'erreur dans laquelle on a jetté quel» que portion des provinces, pour avoir le » tems de consommer la trahison méditée par » l'assemblée nationale; d'exercer impune» ment la perversité des tribunaux; d'ériger » au nom de la loi, profanée, un pouvoir » supérieur à toutes les loix, et de former » une législature corrompue d'avance, et » incapable de remédier à nos maux. Calcu» lons tout ce qui s'est écoulé depuis le 15 » juillet dernier, et osons croire que la » liberté peut renaître, sans un miracle nou-

» veau de cette providence qui nous avoit
» si bien dirigés.

Il n'est pas possible de prêcher le crime avec plus d'insolence, de méchanceté et de noirceur. Cet ennemi des souverains et des représentans de la nation tend à exciter le peuple à la plus affreuse atrocité, sous le prétexte spécieux de conserver sa liberté : on est forcé de le répéter, il existe peu de monstres aussi dangereux que lui.

Page 344 et 345 le perfide auteur dit :

» Marguerite de Navarre se distingua par
» une modération peu ordinaire ; elle ne
» commit qu'un seul crime, un seul assassi-
» nat fut ordonné par elle : quel excès de
» vertu ?

La noire méchanceté de ce sarcasme n'échappera pas à une ame honnête. Il poursuit de cette manière :

« Avant de montrer sur la scène tragique
« de nos royales ennemies, une seconde
» Italienne et de nouvelles scènes odieuses
» nous jetterons un coup-d'œil sur la vie des
« maîtresses regnantes de notre antique
» idole Henri IV. Il fut despote comme un
» autre; sa conquête fut un acte de despo-
» tisme ; il régna despotiquement, et les
» maux qu'il a faits sont peut-être plus
» grands que ceux qu'ont faits ses pareils,
» parce que les peuples eurent le malheur de
» l'aimer.

Ce régicide, cet animal immonde ose at-

taquer le mérite et les vertus d'Henri IV. Il reproche à ce héros couronné, les efforts qu'il a faits pour détruire la ligue et monter sur un trône qui lui appartenoit; il regarde comme un malheur l'amour et le respect que ses sujets avoient pour ce prince, chéri de tous les êtres pensants, et admiré de toute l'Europe. Ce Roi, que ce coquin déchire, n'étoit occupé que du bonheur de ses peuples, qu'il regardoit comme ses enfans; et si une main aussi infame que celle de cet écrivain n'eût pas abrégé ses jours, il auroit laissé la France heureuse.

Page 420, ce pernicieux écrivain s'exprime de cette manière en traitant de madame de Maintenon et de Louis XIV.

« La révocation de l'édit de Nantes, qui » fit massacrer des milliers d'hommes, et fit » perdre à la France tant de familles indus- » trieuses et utiles; tous ces fléaux sont l'ou- » vrage de cette femme hardie, ainsi que » celui de Louis XIV; et tous deux placés » au même rang par l'inexorable burin de » l'histoire, méritent également, chez un » peuple libre, ou qui aspire à l'être, d'être » inscrits à côté de ces tyrans dont le nom est » une mortelle injure.

Comment une erreur dans laquelle on avoit fait donner ce grand Roi, fait oublier à ce monstre toute la gloire que ce Monarque avoit si justement acquise, et cette méprisable insecte a l'indignité de l'appeller tyran!

Pages 434 et suivantes, cet infame coquin

s'exprime ainsi sur le compte de la REINE Pour le mieux faire connoître je le copie exactement, et c'est à regret que ma plume trace ces indignes et odieuses expressions.

« On crut que Louis XVI avoit quelques-
» unes de ces dispositions que les peuples fa-
» çonnés au joug regardent comme d'un heu-
» reux présage. On n'apprécioit pas encore le
» caractère de sa femme. Mariée en 1770, à
» l'âge de quatorze ans, elle n'avoit montré
» publiquement que de la légèreté, de l'é-
» tourderie, un amour de la liberté qui,
» dans une femme, pouvoit annoncer l'a-
» mour de la licence. Heureusement le peu-
» ple n'étoit plus superstitieux ; il n'avoit pas
» regardé comme un augure effrayant le fatal
» évènement de la rue Royale, qui, au-
» trefois auroit fait dire que les furies avoient
» éclairé les fêtes nuptiales. Il avoit déja
» couru des bruits peu avantageux sur la
» Dauphine; mais elle ne plaisoit point alors
» à ses beaux-frères, encore moins à leurs
» femmes, dont la laide figure contrastoit
» peu agréablement avec l'élégance de la taille
« et l'air de beauté qu'Antoinette avoit alors:
» son aversion pour l'étiquette de la cour et
» pour toute espèce de gêne, même exté-
» rieure, déplaisoit aux tantes. La Dubary
» s'étoit avisée de remarquer dans son carac-
» tère d'aisance et de légèreré, des indices aux-
» quels elle pouvoit se connoître. On croyoit
» assez généralement que tant de gens inté-

» ressés à nuire avoit voulu écarter la jeune
» princesse du cœur de Louis XV, dont elle
» avoit été chérie, et qu'ils l'avoient calom-
» niée pour y réussir : aussi l'avneture avec
» la petite Langeac, avoit passé pour un men-
» songe atroce. On regardoit du même œil
» certaines anecdotes sur le tems qui avoit
» précédé l'arrivée en France, et l'on croyoit
» qu'Antoinette étoit venue innocente et
» qu'elle l'étoit encore.

» Est-il vrai que déja le public étoit dans
» l'errreur? Est-il vrai qu'Antoinette ait eu
» promptement soin de le tromper? Mérite-
» t-elle la haine et le mépris dont elle a reçu
» tant de marques? On n'a aucune preuve
« acquise de tout ce qu'on lui impute; on ne
» peut marcher que d'après des conjectures:
» un jour viendra, où plus instruite, l'his-
» toire lui marquera sa place : aujourd'hui,
» soumise au seul tribunal de l'opinion pu-
» blique, Antoinette, jugée par elle, peut
» seule savoir, dans sa conscience, si elle est
» ou plus innocente ou encore plus criminelle
» que la nation entière ne le croit.

» On dit que dès le voyage de Rheims, en
» juillet 1775, malgré les représentations
» que Louis XVI lui avoit faites sur la légè-
» reté de sa conduite; malgré les promesses
» qu'il lui avoit arrachées, elle donna dans
» cette ville même le spectacle inconnu d'une
» promenade nocturne, qui ne ressembloit
« pas peu aux orgies des Bacchantes. Avant
» de quitter Versailles, elle avoit déja

» changé la face de la cour ; non-seulement
» les vieilles femmes en avoient été chassées,
» mais encore les femmes seulement dans
» l'âge mur. Elle n'étoit plus environnée que
» d'une jeunesse bruyante , sans mœurs et
» sans frein. Cette conduite ne pouvoit qu'ac-
» créditer les bruits qui se répandoient, et
» l'on jugeoit de ce qui pouvoit être par ce
» qui étoit. Peu de tems après la mort de
» Louis XV , un petit écrit , intitulé :
» *Levé de l'aurore* , avoit circulé ; ce livre
» sembloit expliquer le plaisir qu'Antoinette
» prenoit depuis quelque tems à parcourir le
« parc de Versailles , presque seule à la
» pointe du jour. L'auteur fut mis à la Bas-
» tille , probablement il y est mort : l'écrit
» fut supprimé avec soin ; mais il avoit été
» lu , et un emprisonnement n'est pas une
» réfutation.

« Le voyage de Rheims produisit donc de
» mauvais effets , sans toutefois fixer une
» opinion qui , grace à la stupeur des Fran-
» çois, au seul nom de Roi , prenoit difficile-
» ment une concistance contre eux. On disoit
» que Louis XVI avoit trouvé la scène un
» peu trop forte, et s'en étoit expliqué vive-
» ment avec sa moitié. Louis XVI n'a pas
» naturellement le goût des mauvaises
» mœurs ; il ne s'est accoutumé que par de-
» gré à les voir régner autour de lui ; et lors
» de son avènement au trône , il s'étoit mis
» dans la tête de réformer les désordres

» qu'il avoit remarqués à la cour de son ayeul.
» Ce dessein bien connu, et si mal rempli,
» répandoit dans le public des doûtes sur les
» désordres qu'on attribuoit à Antoinette.

» On n'ignoroit cependant pas qu'elle avoit
» pour le luxe un amour effréné; que Louis
» XVI avoit aussi prétendu diminuer la dé-
» pense, et qu'elle l'avoit engagé à la plus
» extravagante prodigalité pour le sacre;
» que les équipages, les vases précieux, les
» parures les plus rares, et du goût le plus
» recherché, avoient été, par son ordre,
» étalés sans pudeur aux yeux d'un peuple
» mourant de faim et de misère : on murmu-
» roit de cet excès sans être persuadé de
» l'autre. A son retour, on eut lieu de juger
» qu'elle accordoit souvent sa protection,
« sans faire un choix fort délicat des objets
» de sa faveur. La Montansier, directrice
» des spectacles de Versailles, avoit des dettes
» immenses; une banqueroute, ou réelle ou
» frauduleuse, alloit en être la suite : Antoi-
» nette fit payer ses dettes, et l'on prétén-
» dit qu'elle s'étoit conservé en elle une com-
» plaisante dont elle étoit sûre; mais ce n'é-
» toit rien encore que des écarts ordinaires.

» Nous venons de parcourir un tableau qui
» nous apprend combien nos reines ont été
» dépravées, combien elles ont été viles
» dans leurs choix. Mais est-il vrai qu'An-
» toinette surpassant toutes ses pareilles, ait
» infecté la cour de France d'un genre de

» libertinage qui n'y avoit pas encore géné-
» ralement régné ? Est-il vrai qu'une de ses
» femmes de chambre ait été la première
» initiée à ces mystères odieux? Que des du-
» chesses, des marquises, des princesses (1),
» enfin des femmes de la cour, des femmes
» titrées, des femmes de la plus haute no-
» blesse du royaume, des femmes si fières
» du sang de leurs ancêtres, qu'elles se
» croyoient en droit d'insulter à tout ce qui
» étoit moins grand et moins méprisable,
» se soient dégradées, avilies, prostituées?....
» La plume s'arrête. Antoinette! Si l'or de
» l'Etat a servi dans tes mains criminelles à
» corrompre, à séduire ces misérables insen-
» sées, à gangréner leurs cœurs, à fouler aux
» pieds cette pudeur, la première vertu de
» leur sexe, à les transformer en de vils
» animaux, parle, quel seroit désormais dans
» le monde entier l'être assez impur pour
» entendre ton nom sans horreur ?

» En même tems que le public entendoit
» raconter ces scandaleuses histoires et com-

» (1) On sent bien, dit l'auteur, que je ne me sers ici de
» ces qualifications proscrites par la loi, que pour faire
» contraster l'insolence des jadis grands avec l'incalcu-
» lable bassesse de leurs actions. Il n'y a pas sur nos
» ports un brave matelot dont la pudique rusticité
» n'eût repoussé avec mépris les faveurs de ces grandes
» dames, s'il avoit connu l'infame métier auquel elles
» se livroient ».

» mençoit à y donner crédit, il remarquoit
» entre Antoinette et le beau-frère d'Artois
» une familiarité qui paroissoit lui devenir
» suspecte. Les courses de chevaux étoient
» à la mode : les insoucians et frivoles Fran-
» çois ne savoient alors prendre chez les
» Anglois que des usages que nos mœurs
» efféminées rendoient pour nous un ridicule
» de plus ; ces courses fameuses de Vicennes
» et du bois de Boulogne, où l'intrépidité
» des jockeis décidoit des fortunes, avoient
» souvent Antoinette pour témoin : vêtue en
» Amazone, c'est-à-dire, de la manière la plus
» commode, elle partageoit publiquement
» avec son beau-frère ce genre de plaisir;
» delà on se rendoit à Trianon, lieu où n'en-
» trèrent jamais que des favoris généralement
» haïs et méprisés. Est-il étonnant que des
» apparences si peu ménagées aient paru au
» peuple François une certitude de ces cri-
» minelles actions que des indiscrets avoient
» pu révéler ?

» D'Artois n'étoit pas le seul objet du
» soupçon public ; on en voyoit encore
» d'autres jouir successivement des bontés
» particulières d'Antoinette ; et si la voix
» générale doit en être crue, on peut lui
» associer le fade Dilon, qui, pour avoir été
» en Amérique, pour en être revenu comme
» d'autres, décoré de l'ordre de Cincinnatus,
» n'a pas moins prouvé, comme eux, que les
» réputations lointaines perdent à être con-

» sidérées de près. On peut encore joindre à
» la liste des rivaux de d'Artois, Coigny,
» Fersen, et beaucoup d'autres, dit-on, ou
» égaux en dignités, ou excessivement in-
» férieurs aux premiers. Les parties de plai-
» sir, les promenades nocturnes, les séjours
» fréquens à Trianon, à Saint-Cloud, les
» voyages à Paris, les bals, les spectacles,
» les liaisons intimes avec des hommes et
» des femmes perdus de réputation, la pro-
» tection accordée à des gens indignes de
» s'attirer les regards d'un honnête homme;
» tant d'inconséquences, encore une fois,
» dont tout le public étoit témoin, n'étoient
» que trop capables de réaliser à ses yeux
» tout ce qu'on lui disoit, ce qu'il ne voyoit
» pas.

» En voilà sans doute assez sur l'article
» des mœurs d'Antoinette, pour justifier le
» mépris dans lequel elle est tombée depuis
» si longtems, si elle est obligée de se dire
» à elle-même : je l'ai mérité. On ne ment
» point à sa conscience, et peut-être quel-
» quefois depuis deux ans elle est descendue
» au fond de son cœur.

» J'ai déja observé que ce ne seroit rien
» que des écarts ordinaires; j'ai dit que s'il
» étoit vrai qu'Antoinette eût infecté les
» mœurs publiques d'un nouveau genre de
» poison, elle devoit être l'horreur de la
» société; je l'ai dit, je le répète; cependant

» j'observerai qu'elle auroit pu devenir,
» comme femme, l'objet de cette horreur,
» sans faire à l'Etat les maux qu'on lui re-
» proche. Messaline a laissé son nom en
» partage à toutes les femmes qui sont par-
» venues comme elle, aux derniers degrés
» de la dépravation. Messaline, toute mé-
» prisable qu'elle étoit aux yeux du dernier
» des Romains, n'avoit point soif de leur
» sang, ne trafiquoit point des places et des
» charges; elle n'avoit point de frère à qui
» elle vendît la république, et dans les mains
» duquel elle fît passer les trésors de l'Etat,
» la subsistance du pauvre, le fruit précieux
» des sueurs du laboureur accablé de misère:
» son opprobre lui étoit personnel; et lors-
» que l'imbécille Claude la sacrifia, on le
» trouva barbare, parce qu'il ne vengeoit
» que sa propre honte, et qu'il n'avoit point
» à rendre justice aux Romains offensés et
» trahis.

» Quimporte en effet à la nation entière,
» qu'Antoinette se fût respectée ou traî-
» née dans la fange? Qu'importe que la
» naissance de ses enfans fût ou légitime
« ou non? Si la France n'est point libre,
» le prince royal de l'assemblée constituante
» mal élevée, corrompu, dès l'enfance,
» sera un despote, un tyran, quelque soit le
» hasard qui l'a fait naître; si nous appre-
« nons à connoître la liberté, à l'apprécier,
« à en jouir enfin dans toute son étendue,

» le prince royal deviendra un citoyen s'il
» mérite l'être, peut-être un fonctionnaire
» public s'il en est digne ; mais à coup-sûr,
» si nous étions libres avant dix ans, aucun
» office dans l'Etat ne seroit héréditaire ;
» et dans ce cas, qu'importe encore à l'Etat
» la légitimité d'un enfant, s'il a des talens
» et de la vertu ?

» Mais on reproche à Antoinette des crimes plus graves, plus effrayans, plus impardonnables. On l'accuse d'un pacte secret avec son frère, l'abominable Joseph II, pour lui sacrifier la France, faire passer dans ses mains tout l'or de la nation, nous réduire à un tel état d'épuisement qu'il pût enfin s'emparer des provinces qui étoient à sa bienséance, démembrer le royaume, et satisfaire à-la-fois, et l'insatiable ambition de la maison d'Autriche, et sa haine héréditaire pour le nom François. On l'accuse d'être arrivée avec ce fatale projet, et de s'être, pour le conduire à sa fin, immiscée dans le maniement des affaires publiques, auxquelles son caractère frivole et ses goûts divers sembloient la rendre tout-à-fait étrangère ; de s'être défaite par toutes sortes de moyens, de certains ministres qui pouvoient être assez avides pour piller l'État, mais non assez criminels pour le vendre.

« On l'accuse d'avoir conduit toutes les

» intrigues qui ont fait et défait des ministres
» jusqu'à l'entrée de cet infâme Calonne, si
» couvert d'opprobres depuis les affaires de
» Bretagne et celle de M. de la Chalotais,
» que Louis XV même n'auroit osé l'em-
» ployer; de ce Calonne, dont l'ame inac-
» cessible à la honte, étoit seule capable de
» seconder des projets dont on n'avoit pas eu
» d'exemple depuis Isabeau de Bavière,
» d'exécrable mémoire. Dès ce moment, les
» spéculations les plus fausses, les projets
» les plus hardis, les entreprises les plus
» hasardeuses, l'abnégation totale de toute
» pudeur dans les moyens d'attirer l'argent,
» tout démontroit, dans le systême du gou-
» vernement, le projet concerté de miner et
» d'anéantir l'état, et l'on voyoit en même
» tems Antoinette chérir et caresser le mi-
» nistre, chef de ce complot, travailler avec
» lui, le seconder, le soutenir de tout son
» crédit; on lui voyoit prodiguer l'argent à
» toutes ses créatures: les Vaudreuil, les
» Polignac, les Dillon, et tant d'autres,
» couverts comme eux d'ignominie, englou-
» tissoient des sommes effrayantes, en pen-
» sions, en dons fréquens, en acquits comp-
» tans, en échanges frauduleux de biens
» imaginaires, ou de mince valeur, contre
» des domaines réels et magnifiques. Le mi-
» nistre entretenoit publiquement une cour-
» tisanne, l'image de celles d'Athènes, et lui
» faisoit des présens de mille francs à la

» fois (1). D'Artois se faisoit une part scan-
» daleuse dans les vols effrénés dont on ac-
» cusoit sa belle-sœur. Les principaux valets
» d'Antoinette; Basin, chef des plaisirs de
» Trianon; Campan, à qui on attribuoit l'in-
» tendance des lieux secrets du Palais de
» Versailles, et cette foule d'esclaves en
» sous-ordre, valets des grands, valets des
» petits, avoient une portion considérable de
» la dilapidation générale. La somme des
» pensions étoit effrayante, celle des présens
» et des cadeaux ne l'étoit pas moins. Parmi
» les passe-tems publics, le jeu le plus ex-
» travagant faisoit disparoître des tas d'or
» de la main de ceux qui ne l'avoient acquis
» que par le crime; et l'on disoit que plu-
» sieurs des plus fameux tripots de Paris
» étoient soufferts, malgré la rigueur des
» ordonnances; qu'ils étoient même autorisés,
» parce que leurs infâmes propriétaires ren-
» doient à Antoinette une partie de leurs gains
» odieux. Un chef de voleurs qui, dans le
» fond de son repaire, partage à sa bande le
» butin de sa journée, met plus d'ordre dans
» la répartition et dans l'emploi de ses ra-

(1) « Au mois de janvier 1788, pendant que l'as-
» semblée des Notables ne voyoit de ressource aux
» plaies de l'état que celle de la banqueroute, Calonne
» envoya pour étrennes, à sa maîtresse, une bonbon-
» nière dans laquelle il y avoit cent pastilles, enve-
» loppées chacune dans un billet de caisse de cent pis-
» toles. »

» pines, que les brigands dont je parle dans
» leurs dépenses. A mesure que l'or fondoit,
» pour ainsi dire, dans leurs mains, il falloit
» en fournir encore au brigand d'Allemagne,
» et cinq cent mille francs par semaine
» comptés à l'ambassadeur Mercy, pour de
» prétendues indémnités relatives au honteux
» traité de 1756, n'étoient encore rien, si on
» a bien calculé tout ce qu'il a, dit-on, reçu
» des mains de sa sœur (1).

« Le luxe le plus scandaleux régnoit autour d'Antoi-
» nette; c'est un fait dont tout le monde a pu juger.
» Mais en quoi ce luxe a-t-il concisté ? En frivolités,
» en objets de caprice aussi passagers que ses goûts va-
» riables. Les superbes manufactures d'étoffes de soie,
» d'or et d'argent, dont le commerce de France s'énor-
» gueillissoit, qui fournissoient toute l'Europe, et fai-
» soient subsister des milliers d'hommes, ont été ruinées
» par la mode des toiles, des mousselines, des gazes
» et du linon. Les riches étoient trop chères pour être
» renouvellées tous les jours, et leur durée ne pouvoit
» s'accorder au caprice d'une femme qui vouloit pa-
» roître à chaque heure, pour ainsi dire, sous une
» forme nouvelle. D'ailleurs, on disoit alors qu'un
» habit de toile étoit plus commode; qu'on pouvoit
» l'ôter en sortant d'un boudoir ou d'une promenade,
» et tromper ainsi ceux qui auroient pu observer mali-
» gnement certaines altérations dans une parure plus
» complète et plus riche. Ainsi les manufactures sont
» restées oisives; les ouvriers de Lyon et des autres
» villes ont été réduits à la mendicité; les entrepreneurs
» ruinés; et l'autre branche de commere n'a rien gagné
» à ces changemens, parce que les toiles des Indes,
» les mousselines ont mis un obstacle à l'accroissement
» des manufactures de ce genre. La fureur des gazes a

« On ajoute que les projets de ce tyran
» n'étoient que trop bien secondés par la
» haine d'Antoinette pour les François. Ils
« n'approuvoient pas sa conduite. Je rap-
» porte ici leur opinion; elle étoit fixée, et
» les lettres-de-cachet n'empêchoient pas les
» libelles, les chansons, les propos, les mar-

» fait tomber celles de France; on n'a plus voulu que
» des gazes angloises, et aujourd'hui les gaziers de
» Paris n'ont plus d'ouvrage, les ouvriers sont sans
» état, et l'argent du commerce passe dans les pays
» étrangers, sans que les objets de luxe fabriqués ici
» puissent nous procurer l'équivalent. Que de maux,
» dont on ne peut calculer l'étendue! La toilette des
» femmes est devenue extrêmement chère : quoique
» l'achat de chaque décoration soit moins dispendieux
» dans le détail, la grande quantité les rend hors de
» proportion avec la plus grande partie des fortunes.
» Des habits légers ont beaucoup moins de durée; leur
» entretien coûte davantage; et c'est ainsi que cette
» espèce de luxe, augmentant les desirs et les dépenses,
» ruine les mœurs privées. La parure actuelle est fort
» élégante, on n'en disconvient pas; mais sans être
» d'une extrême rigueur, sans vouloir bannir les graces
» et le bon goût, on pourroit y desirer plus de dé-
» cence. On a remarqué qu'elle se ressentoit, depuis
» quelques années, du style des artistes qui travail-
» loient en ce genre avec Antoinette. La Bertin et la
» Guimard, présidant à l'auguste toilette, s'il faut
» ajouter foi aux bruits publics, ont épargné aux filles
» la peine de se cacher parmi les honnêtes femmes;
» car tout-à-coup elles ont paru ambitionner d'être les
» filles les mieux mises de tout Paris et de toute la
» cour. Que de maux, encore une fois! et personne ne
» nie qu'Antoinette ne soit la source de tous ceux que
» son luxe a enfantés! »

» ques enfin du mépris général et de l'aversion
» qui le suit deprès. Si elle est capable de tant
» d'égaremens et de tant de crimes, il ne se-
» roit pas étonnant que la haine publique
» excitât dans son cœur plus de rage que de
» remords. Un scélérat a toujours médité la
» ruine de ceux qui osent le juger : mais celle
» de l'état n'alloit point assez vîte au gré de
» Joseph II ; Calonne même n'étoit pas assez
» infâme, un plus grand criminel (le cardinal
» de Rohan) lui paroissoit digne de porter
» les derniers coups : il vouloit en faire un
» premier ministre de France. Mais Antoi-
» nette pouvoit tout sacrifier à son frère,
» hors sa vengeance personnelle; le cardinal,
» dit-on, avoit toujours porté ses vues jus-
» qu'à elle; les bruits sont partagés sur le sort
» qu'avoient éprouvé ses soupirs : heureux ou
» non, on assure qu'il avoit été jaloux; que,
» sous le prétexte du respect et de l'attache-
» ment, il avoit donné des avis à l'Impéra-
» trice; que sa lettre étoit parvenue à An-
» toinette; et qu'elle avoit conservé dans son
» ame le ressentiment le plus vif d'une telle
» offense. Le cardinal étoit ambitieux, avide,
» prodigue, débauché; c'est l'assemblage de
» tous les vices. Qui pourroit prononcer sur
» l'étrange affaire du collier ? Elle a été jugée
» sans être expliquée; peut-être ne la sera-t-
» elle jamais : c'est un chaos dans lequel on
» ne distingue que des scélérats, des fripons,
» des femmes perdues, des suppôts du des-
potisme,

» potisme, la lie de la nation, le rebut de
» l'humanité, et dans laquelle des juges de
» la même trempe ont rendu un arrêt inique ».
« Si les projets qu'on attribue constamment
» à Antoinette, avoient été combinés par
» une femme de génie, elle auroit pu mieux
» réussir; mais chacun sait qu'elle a peu d'es-
» prit, et qu'elle prend pour du caractère son
» excessif entêtement! aussi trouve-t-elle un
» obstacle dans les lumières de la nation; et
» en la poussant à bout par des moyens vio-
» lens et rapides, son défaut de calcul et de
» prudence ne lui faisoit pas appercevoir
» qu'elle finiroit par la soulèver toute entière.
» La fermentation devenoit grande; les im-
» bécilles édits de Calonne, la première as-
» semblée des notables, la témérité de Brienne
» et de Lamoignon, le siège du palais, l'exil
» du parlement, la conduite imprudente de
» d'Artois, l'hypocrisie de Xavier, l'empri-
» sonnement des douze Bretons, tout cet
» amas de crimes et d'extravagances condui-
» soit à grands pas le royaume ou dans le
» fond de l'abîme, ou vers une révolution.
» Tout-à-coup la nation se lève, brise ses
» chaînes, le souverain paroît, et les usur-
» pateurs consternés se cachent dans la pous-
» sière. O François! peuple vraiment grand!
» peuple en effet digne d'être le modèle de
» tous les peuples! si tu étois moins crédule
» et moins facile à tromper! Tu étois con-
» vaincu qu'Antoinette avoit dit plus d'une

» fois qu'elle ne seroit contente que quand
» elle auroit lavé ses mains dans ton sang,
» et tu as respecté le sien. »

Cette phrase homicide est le comble de l'horreur; elle crie vengeance dans le cœur de tous les honnêtes gens.

« Tous les misérables qu'on regardoit comme
» ses complices, avoient fui; elle demeuroit
» seule, et l'on assure qu'elle n'avoit pas perdu
» l'espoir. Il est certain qu'à la veille du sac
» de Paris, tandis que les troupes destinées à
» le mettre en cendres, l'environnoient de
» toutes parts; tandis que l'artillerie étoit
» prête à en renverser les murs, que les bou-
» lets, les grils, les bombes s'apprêtoient;
» que l'appareil formidable de la guerre se
» déployoit; tandis qu'on s'attendoit à voir
» détruire le frère par le frère, les épouses
» et les mères par leurs fils, les enfans périr
» au milieu des flammes; on assure, dis-je,
» qu'Antoinette et ses courtisanes, dont
» elle étoit environnée, dansoient à Versailles
» au son de la musique des troupes alleman-
» des, dont ces femmes impies animoient la
» fureur par le mouvement de la danse, le
» bruit des instrumens, et par des liqueurs
» fortes. Eh bien! au 5 octobre, lorsque la
» nation toute-puissante avoit pardonné tant
» d'horreurs dont elle la croyoit bien ferme-
» ment coupable, n'a-t-on pas vu se renou-
» veller la même scène? N'a-t-on pas vu de
» nouvelles orgies? N'a-t-elle pas une se-

» conde fois paru au milieu d'une troupe
» d'hommes plongés dans l'ivresse et le dé-
» lire, et méditant de nouveaux forfaits? On
» dit qu'elle conduisoit le fil de cette nou-
» velle trame ; que l'erreur et l'imprudence
» ne la menèrent point à cette odieuse fête,
» et qu'on remplissoit son cœur d'espérance
» et de joie, en foulant aux pieds le signe de
» la liberté d'une nation qu'elle vouloit
» anéantir. »

« Antoinette a-t-elle encore à se reprocher
» d'avoir corrompu le général de la garde-
» nationale-parisienne, et d'avoir fait un
» courtisan, un esclave, de cet homme qui
» prétendoit être l'émule de Washington, et
» qui avoit été choisi comme tel pour com-
» mander, au nom de la liberté, aux vain-
» queurs de la Bastille? ou bien n'at-elle
» fait qu'employer la corruptibilité d'un en-
» fant de la cour, d'un fils de Noailles, d'un
» homme sans caractère et sans énergie ?
» Est-ce elle qui a su lui dicter l'image de
» ces souris flatteurs, de ces discours cares-
» sans, au moyen desquels il s'étoit attaché
» si fortement les gardes-nationales non-
» soldées, qu'à sa voix enfin ils n'ont pas
» balancé à se souiller d'une tache tellement
» ineffaçable, que les peuples qui, en nous
» imitant, feront un jour la conquête de leur
» liberté, se garderont d'enrégimenter une
» portion de leurs citoyens, et de confier
» leur sort aux mains d'une seule tête, dont

» l'ascendant funeste peut user d'un pouvoir » aussi effrayant que celui du despote le plus » sanguinaire (1)? Est-ce Antoinette » qui avoit dirigé la scène ridicule, mais » atroce, des poignards, et qui, d'accord » avec le général, avoit préparé la diversion » bizarre du château de Vincennes, et fait » conduire toute la garde parisienne et toute » l'artillerie de la ville hors des murs, pour » faire pompeusement fuir ou saisir quarante » hommes, et quelques enfans séduits, comme » l'avoient été, en 1788, les misérables qui » brûlèrent la maison du paisible et honnête » Réveillon ? »

« Est-ce elle qui avoit prémédité le voyage » de S. Cloud du 14 mars, et qui avoit juré » avec le général la perte des braves grena- » diers qui s'y opposèrent ? Est-ce elle qui » avoit combiné le départ du 20 juin, et qui,

(1) « Lafayette étoit mécontent de la cour : on lui » avoit refusé des graces : Louis XVI et Antoinette ne » pouvoient le souffrir. Il parut être du parti de la na- » tion, lors des troubles et de la seconde assemblée » des notables : la révolution se fit sans lui ; la Bastille, » les Invalides, le Champ de Mars furent pris sans lui : » il parut lorsque le peuple fut vainqueur, et se fit » élire on ne sait comment : il courut demander au Roi » la permission de prendre cette place que le peuple » lui donnoit. Sans doute il crut, comme tant d'autres, » que cette effervescence n'auroit que peu de durée, et » il saisissoit ce moment de se rendre agréable à ses » maîtres, et de rentrer en grace. Qui sait quelles furent » alors leurs conventions » ?

» dans l'ombre de la nuit, se dérobant à la
» puissance des loix et à celle du peuple de
» qui elles émanent, couroit dans les bras
» de son autre frère chercher la vengeance
» qui bouillonne au fond de son cœur? Est-
» il vrai qu'à son retour, lorsqu'elle venoit de
» comprendre, par le silence du peuple, à
» quel point elle en avoit offensé la majesté
» suprême, concevant quel arrêt il devoit
» dicter, s'il étoit juste et prévoyant, elle
» dit à de certains représentans, *que s'ils ne*
» *se hâtoient de la réintégrer, elle déclareroit*
» *hautement tout l'or qu'elle leur avoit donné*
» *pour la laisser partir*. Est-il vrai que cette
» menace et de nouveaux dons ont gangrené
» les ames déja souillées de Barnave, de
» Chapelier, de Lameth, de Dandré, de
» Lavie, et autres confrères subalternes des
» chefs de la bande? que Bailly et Lafayette
» aient eu le double motif de faire taire cette
» femme, et de sauver leurs têtes coupables
» aussi du départ de son mari? Est-il vrai
» que ce soit à elle que les victimes du champ
» de Mars aient été immolées, comme celles
» de Nancy, par la plus abominable des
» trahisons? Est-ce pour elle que le champ
» de la fédération a été profané; que l'autel
» de la patrie est encore teint du sang des
» citoyens, des femmes et des enfans? Au-
» trefois couverte par le camp des soldats du
» despotisme, cette plaine célèbre la vit dis-
» paroître cette horde d'esclaves, au premier

« cri de la liberté. O honte ! ô douleur ! on
» a vu les enfans de la patrie, méconnois-
» sant les cris de leur mère, lancer un plomb
» meurtrier sur leurs frères paisibles, réunis
» sans armes pour le salut de tous, à l'om-
» bre de la loi; on les a vus les poursuivre,
» leur fermer les passages, les immoler sans
» défense à leurs pieds ! A qui obéissoient-
» ils? A un magistrat sans pudeur, qui avoit
» donné à un général sans vertu des ordres
» mendiés à des législateurs impies, vils es-
» claves des tyrans que nous avions su dompter!
» Si l'on n'a pas entendu Antoinette dicter
» ces loix aux indignes représentans d'une na-
» tion trop patiente; si on ne l'a pas vue ap-
» plaudir au mensonge et à la calomnie qui
» ont régné dans les récits de Bailly et de la
» Fayette; si on ne l'a pas vue leur en payer
» le prix convenu entr'elle et eux, ce qu'il
» y a de certain, c'est que l'effet en a été
» aussi heureux, pour elle, que si elle eût
» tracé le plan du complot; c'est que malgré
» le vœu manifesté de la nation, elle est en-
» core la femme du Roi; c'est qu'en deux
» mois tout ce qu'il y avoit de mieux
» dans la constitution a été détruit; c'est
» qu'on a rendu à Louis XVI la majeure
» partie de ce que la raison et la justice lui
» avoient ôté; c'est qu'on lui a donné tous
» les moyens possibles de recouvrer le reste;
» c'est qu'enfin, si la majorité de l'assemblée
» constituante, qui vouloit anéantir la na-
» tion et mettre à sa place le pouvoir arbi-

» traire abattu en 1789, n'a pas opéré seule
» la contre-révolution méditée depuis si long-
» tems, si la journée infamante du 17 juillet,
» ordonnée par elle, n'a pas été en 1791, le
» tombeau de la liberté françoise, comme le
» 14 juillet 1789 en fut la première explosion,
» si la mort ou l'émigration des patriotes n'a
» pas remplacé celle des traîtres à la patrie,
» si les jugemens d'un tribunal vendu n'ont
» pas assouvi la rage des despotes sur les têtes
» les plus chères aux citoyens ; si nous con-
» servons encore une ombre de liberté, nous
» la devons uniquement à six personnes,
» dont l'attitude fière et imposante a quelque-
» fois repoussé l'audace de la coalition des
» pervers. Rendons hommage à nos Brutus,
» à nos Catons, dont la vie peut-être n'a
» pas été en sûreté au milieu de la horde de
» brigands qui sapoient les fondemens de
» l'état, et qui ont bravé la mort pour le sa-
» lut de leurs concitoyens, qui ne les au-
» roient ni défendus ni vengés (1).

« (1) Oui la tête de Péthion et celle de Roberspierre
» ont été menacées. Si les efforts des ennemis de la
» patrie avoient réussi, c'en étoit fait d'eux, ils mou-
» roient victimes de la liberté : la liberté seroit morte
» avec eux. Ils ont rallié les Jacobins épouvantés ; ils
» ont couvert les Feuillans d'opprobre ; ils ont ranimé
» l'espoir des patriotes, et empêché dans l'assemblée
» la consommation du crime. Qu'ils en reçoivent le
» prix ! Les vrais citoyens donnent peu d'éloges ; mais
» ils racontent les actes de vertu ; ils les transmettent à
» la postérité : ils citent pour exemples à leurs neveux
» les hommes qui en ont été capables.

« Est-il vrai que , méditant de nouveaux
» forfaits , Antoinette se sert de la puis-
» sance et de la liberté qu'elle s'est fait ren-
» dre pour suivre la trame qu'elle avoit déja
» ourdie ? Est-il vrai que c'est à sa voix
» que se rassemblent vers nos frontières
» les hordes de Germanie ; que des con-
» jurés François , dont le nombre s'ac-
» croît chaque jour, vont l'attendre à Vorms
» et à Coblenz ; qu'elle soudoie cette armée
» de traîtres ; qu'elle seconde leurs projets
» en semant la discorde dans tous les dépar-
» temens ; qu'elle paie ces vagabonds qui ,
» errant dans les campagnes , menacent de
» les dévaster ; qu'elle encourage les prêtres
» réfractaires ; qu'elle promet l'impunité aux
» ministres dont la perfide intelligence avec
» elle nous laisse presque sans défense , ex-
» posés aux insultes et au glaive de l'ennemi ;
» qu'elle a déja formé dans l'assemblée légis-
» lative un parti de royalistes ; qu'elle y a
» fait nommer des gens à elle ; qu'elle y a
» découvert et salarié ces êtres lâches et
» avides qui demandent à genoux de l'or et
» de l'eselavage ; qu'elle a étouffé les cris de
» ceux qui veulent du fer et de la liberté ,
» et fait révoquer le sublime décret qui de-
» voit anéantir pour jamais cette pompe ser-
» vile, ce cérémonial ridicule , à l'aide duquel
» on fascine les yeux éblouis d'une classe
» d'hommes simples et crédules ? Est-il vrai
» que la mollesse de l'assemblée , dans la-

» quelle il y a cependant des hommes libres,
» est déja l'ouvrage de l'or et des promesses
» d'une femme, dont l'ambition et la ven-
» geance ne se lasseront jamais? Antoinette!
» si tu as combiné ce tissu de forfaits dont
» toute la France t'accuse avec les nations
» étrangères; si tu en projettes encore, prends
» garde à toi! le courroux d'une nation peut
» être suspendu par la pitié; il peut être ra-
» lenti par une stupeur passagère; on peut
» l'éblouir peut-être par de scandaleuses illu-
» minations, par un don ridicule et mes-
» quin, à des pauvres qui n'ont pas reçu de
» ta main de quoi subsister un seul jour; on
» peut l'endormir par des sermens impos-
» teurs; par des lettres qu'on a peut-être dé-
» menties d'avance; par les adroites manœu-
» vres des esclaves du despotisme: mais songe
» que le sommeil du peuple est celui du lion;
» que le germe de la liberté est répandu
» dans toute l'Europe; que tu es moins sûre
» que tu ne penses de tes soldats étrangers; que
» tes François émigrans sont tous des lâches,
» incapables de se mesurer avec des citoyens;
» que tout annonce la chûte des tyrans; que
» le premier pas vers nos frontières nous fera
» tous relever à la fois, et que tu te verras
» seule contre vingt-quatre millions d'hom-
» mes, et l'être éternel qui les a créés égaux
» et libres!

« Antoinette! tu peux seule te juger; tu peux
» seule te dire à quel point la nation a droit

» de te haïr. Ce sont là les crimes dont elle
» t'accuse; tous les maux qu'elle a soufferts,
» elle les croit ton ouvrage; tous ceux qu'on
» lui prépare, elle croit te les voir méditer
» dans l'enceinte du palais qu'elle te donne,
« et que tu trouves vieux, étroit et incom-
» mode. Si tu es insatiable de forfaits, elle
» ne peut couvrir ton nom de trop d'oppro-
» bre; cependant c'est à de pareils excès
» qu'elle doit déja cette portion de liberté que
» tu n'a pu lui arracher: c'est à ceux que tu
» médites qu'elle devra le reste. N'espère pas
» que les écrivains gardent un lâche silence
» sur les entreprises de tes agens et des tien-
» nes; envain la corruption des premiers lé-
» gislateurs a voulu porter atteinte à la li-
» berté de la presse; ni toi, ni eux, ni leurs
» successeurs, n'échaperez à la surveillance
» et à la censure publique. Le feu de la li-
» berté, le saint amour de tous, brûle encore
» dans le cœur des écrivains; leurs conci-
» toyens les appellent, le sort de la posté-
» rité les enflamme, et l'être qui dans son
» cœur a juré de vivre libre ou mourir, se
» joue de la colère des tyrans ».

Législateurs, je vous dénonce cet horrible ouvrage, le plus indigne, le plus atroce, le plus dangereux, le plus insolent qui ait jamais paru. Vengez la nation de ce tissu de crimes et d'abominations. Que d'outrages réunis et répétés à chaque page de cet infame libelle qui attaque personnellement le Roi,

la Reine et la Famille Royale ; qui tend à armer le bras de quelque enragé, qui veut » couvrir de honte l'Assemblée Nationale. Députés de la nation ! vous ne souffrirez pas que de vils mercenaires déchirent le meilleur des Rois, et cherchent à couvrir de honte et d'ignominie son auguste moitié par des mensonges odieux, débités avec adresse et vomis avec fureur. Ces perfides écrivains, fléau de la nature, ne sauroient être trop tôt anéantis. Vengez la France attaquée et avilie dans la personne de son souverain et de son épouse, calomniée horriblement ; vengez la nation insultée dans ses représentans ; apprenez à l'Europe indignée de cet affreux repaire de monstruosités, que nos législateurs sont justes et sévères, que l'honneur des citoyens leur est cher, et que vous savez que tous les bons François, que vous représentez, préfèrent l'honneur à la vie. Hâtez-vous de punir ces coupables, et que les plus affreux supplices, publics, étonnent et contiennent les scélérats qui leur ressemblent. Montrez votre candeur, votre équité, votre énergie, votre fermeté à lUnivers, qui a les yeux sur vous ; et si le malheur veut que quelqu'un de vos collègues ait prêté sa plume sanguinaire au malheureux Prudhomme, n'en soyez que plus inexorables. Des législateurs qui auroient concouru au perfide écrit que je vous dénonce, n'en seroient que plus coupables ; les punir de leur atrocité avec la plus grande rigueur,

est un acte de justice qui vous méritera l'estime et même le respect de toute l'Europe. Tous les souverains sont insultés dans cet ouvrage ; les meilleurs Rois, le perfide auteur en fait des tyrans. Les imputations odieuses que fait l'indigne auteur à la Reine, sont de toute fausseté, et sa noirceur suppose des crimes où il n'y a que de simples amusemens. La beauté, la jeunesse et les graces répandues sur cette princesse, ont animé contre elle la critique et la jalousie ; et on a eu la hardiesse d'écrire des faits qui n'ont jamais existé ; et on les réalise sur de fausses apparences. Qelles expressions le perfide auteur emploie en parlant de l'Impératrice, mère de notre Reine, que ce monstre ose outrager. Cet enragé a-t-il oublié que l'Impératrice, Reine de Hongrie, a mérité le respect de toute l'Europe? Ce reptile n'a jamais su admirer le mérite de cette princesse; sa fermeté, sa prévoyance, son habileté et son caractère inépuisable en ressources ; et il a l'indignité de la comparer à Jézabel. Tout ce qu'il écrit sur le compte de l'Empereur mort, et sur celui qui existe, n'est fondé que sur des suppositions et des mensonges grossiers, et des impostures qui crient vengeance. Quel nom cet infâme écrivain donne à notre Roi ! Quelle honte pour nous, si nous laissions subsister des criminels aussi abominables, qui outragent horriblement nos souverains et tous ceux de l'Europe !

Cet écrivain infernal prêche le régicide, et il ose nous reprocher de n'avoir pas commis ce crime atroce, et dont l'idée seule fait frémir. Il reproche à M. de la Fayette de ne s'être pas prêté au monstrueux projet qui étoit médité pour le 5 et 6 octobre. Sans ce général, c'étoit fait du Roi et de la Famille Royale. Que ne lui devons-nous pas et à la garde nationale parisienne ! Souffrir de pareilles insinuations, ce seroit les partager. Purgez la terre de ces monstres, législateurs insultés et attaqués par ce pernicieux ouvrage; c'est votre cause, celle du Roi, de la Reine et de tous les Monarques connus. Faites saisir l'imprimeur, et que les tortures les plus violentes lui fassent avouer les perfides auteurs de cet ouvrage sanguinaire, et que leurs supplices effrayans prouvent la droiture et la pureté de vos sentimens, et l'horreur que vous inspirent de pareils forfaits. Et je ne crains pas de vous le réprter, si le malheur vouloit que quelques membres de l'assemblée nationale se trouvassent participer à ce crime, n'en sévissez que plus rigoureusement; cet acte de justice vous fera un honneur infini, et l'on verra que nos législateurs sont éloignés de toute partialité et personnalité. La liberté que vous avez donnée à l'empire François seroit pour nous le plus grand des malheurs, si elle toléroit les crimes et les forfaits les plus atroces; l'abus de la liberté de la

pressé doit être réprimé et puni ; l'honneur et la réputation du moindre des citoyens doit être sous la sauve-garde et la protection de la loi, à plus forte raison celui de notre souverain et de sa famille : et les rues et les cours du Palais Royal sont semées d'écrits affreux avec des estampes indignes et impudiques, et toutes ces maudites brochures sont contre la Reine. C'est inutilement que j'en ai informé plusieurs fois M. Bailly. Rien de plus pressé, selon moi, et de l'avis de tous les honnêtes gens, que de proscrire tout libelle diffamatoire, et d'en punir les auteurs. Mais celui que je vous dénonce, Messieurs, est rempli d'un venin homicide, digne des plus grands tourmens ; il provoque l'assassinat et en fait une vertu. La nation seroit méprisée et déshonorée si vous ne la vengiez pas ; votre réputation et votre honneur y son intéressées. Je persiste dans mes conclusions, qui sont au commencement de ce petit extrait : vous les trouverez peut-être trop douces ; mais votre énergie, vos lumières, votre sagesse, votre intégrité, votre fermeté y suppléeront : la confiance que j'ai en vous autorise mon zèle, et vous ferez droit à ma dénonciation. Si ma démarche fait commettre un crime de plus aux scélérats que je dévoue au glaive de la loi, en m'égorgeant, je leur pardonne, alors je ne verrai plus, je n'entendrai plus les horreurs et les impiétés qui me rendent l'existence pé-

nible ; et pour mettre les coquins à leur aise, je signe tous mes noms, et indique ma demeure.

Paris, ce 20 janvier 1792.

LOUIS-FRANCOIS JOURDAIN DE ROCHEPLATE, ancien Officier d'infanterie, rue de Grenelle St. Honoré, à l'hôtel d'Orléans, vis-à-vis la rue du Pélican.